

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Documents complémentaires pour ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil de coordination du programme est invité à :

Examiner les points des avant-projets de décision dans les paragraphes ci-dessous :

29. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à *élire* le Kenya comme président, le Brésil comme vice-président et les Pays-Bas comme rapporteur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et à *approuver la* composition de la délégation des ONG du CCP.

Implications financières de la mise en œuvre des décisions : aucune

Introduction

1. Conformément au Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil est censé élire parmi ses membres, et les États élus comme membres à compter du 1^{er} janvier 2024, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Le Modus Operandi prévoit que le Conseil de Coordination du Programme élise l'actuel vice-président, le Kenya, au poste de président pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette réunion du Conseil de Coordination du Programme doit également élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi qui stipule que " *Les membres du bureau seront élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable* "
4. En vertu des dispositions du Modus Operandi, les États membres suivants seront éligibles à l'élection d'un membre du bureau du Conseil, étant donné qu'ils seront membres à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| 1. Australie | 13. Iran (République islamique) |
| 2. Bélarus | 14. Japon |
| 3. Botswana | 15. Kenya |
| 4. Brésil | 16. Libye |
| 5. Burundi | 17. Mexique |
| 6. Cambodge | 18. Pays-Bas |
| 7. Chine | 19. Fédération de Russie |
| 8. Côte d'Ivoire | 20. Suède |
| 9. République dominicaine | 21. Royaume-Uni |
| 10. Finlande | 22. États-Unis d'Amérique |
| 11. France | |
| 12. Inde | |

5. Conformément au Modus Operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu en tant que membre du bureau. Le 7 novembre 2023, le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt du Brésil pour le poste de vice-président. Le 14 novembre 2023, le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt des Pays-Bas pour le poste de rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :
" (b) *Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui souhaitent participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le conseil d'administration approuverait officiellement la nomination de ces organisations ;* "

Résumé du processus d'élection des ONG du CCP

7. Le dispositif de communication et de consultation (CCF), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, responsabilité et recrutement (OAR) de la délégation des ONG, gère le processus annuel de recrutement des délégués entrants pour occuper les créneaux laissés vacants par les délégués sortants. L'OAR gère également les processus de responsabilité au sein de la délégation lorsque les délégués ne sont pas

en mesure d'exercer leurs fonctions et doivent être remplacés. Les deux processus de sélection et de remplacement sont les suivants :

Détermination des postes vacants

8. En 2023, sept délégués étaient éligibles pour une troisième année au sein de la délégation des ONG. Un délégué a choisi de ne pas continuer pour une troisième année. Les membres de la délégation ont évalué les délégués éligibles restants en vue d'une prolongation de la durée de service. Cinq de ces délégués ont bénéficié d'une prolongation de trois ans, conformément à la durée maximale de service prévue par la résolution 1995/2 de l'ECOSOC. À l'issue de ce processus, la délégation des ONG a confirmé un total de deux postes vacants pour un mandat allant de 2024 à 2025.

Appel à candidatures

9. Le CCF et le groupe de travail de l'OAR ont revu et amélioré les formulaires en ligne et les exigences relatives à la demande de délégués. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 16 août 2023 au 20 septembre 2023. Le CCF a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès aux documents de la délégation des ONG tels que le *mandat de la délégation des ONG* du CCP et la *vision, la mission, les principes et le code de conduite de la délégation des ONG du CCP et le Code de conduite*.
10. En raison du nombre limité de candidatures reçues lors de la période de candidature initiale, l'appel à candidatures a été prolongé dans toutes les régions jusqu'au 9 octobre.
11. Le CCF a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion mondiale de la société civile de la délégation des ONG, de son site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages sur les médias sociaux tels que Facebook et X. Les délégués ont également été invités à recruter au sein de leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été repris dans plusieurs listes de diffusion électroniques de la société civile et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles affiliées aux ONG déléguées. Au total, 14 candidatures ont été reçues.

Évaluation de l'éligibilité

12. Toutes les demandes reçues ont été évaluées par le CCF pour déterminer leur éligibilité. Il s'agissait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de soutien, la déclaration de l'organisation et la déclaration personnelle, étaient soumis avec le formulaire de candidature. L'évaluation a également consisté à vérifier les informations relatives au profil des demandeurs, y compris leur résidence et leur lieu de travail, afin qu'ils puissent se qualifier dans la région où ils ont déposé leur demande. Le CCF a également examiné les documents justificatifs afin de vérifier si les informations contenues répondaient aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient d'entités appropriées, par exemple des réseaux nationaux ou régionaux.

Classement et présélection des candidats

13. La délégation a procédé à une présélection pour les deux régions. Les trois candidats les mieux classés ont été sélectionnés pour passer un entretien avec les jurys respectifs des régions Europe et Amérique du Nord.

Composition des jurys d'entretien

14. Pendant la période de candidature, l'OAR et le CCF ont constitué les jurys d'entretien. Un jury d'entretien est composé d'un délégué de la région recrutée, d'un délégué d'une autre région et d'un représentant externe de la société civile de la région, qui participeront à tous les entretiens en ligne avec les candidats présélectionnés dans leur région respective.

Entretiens avec les candidats présélectionnés

15. Les entretiens ont été programmés du 2 novembre au 7 novembre 2023. Les jurys ont délibéré immédiatement après les derniers entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat qu'ils recommandaient. Les membres du panel externe du CS devaient soumettre leurs recommandations par écrit au CCF dans le cadre de la documentation. Le président de chaque jury a rédigé un bref résumé des délibérations du jury d'entretien, qui a été communiqué à l'ensemble de la délégation. Le 8 novembre, la délégation au complet s'est réunie pour sélectionner les délégués entrants sur la base des recommandations du jury d'entretien et d'autres délibérations.

Examen final par la délégation des ONG

16. La délégation a examiné attentivement la situation et les compétences requises de la délégation pour 2023. La délégation a donc accordé une attention particulière aux candidats ayant davantage d'expertise technique, d'expérience et de résultats, notamment en matière d'analyse politique et de plaidoyer sur les plates-formes régionales et mondiales. Après des délibérations approfondies, un consensus s'est dégagé sur la sélection des nouveaux délégués. L'équilibre général et la parité de la représentation en termes de sous-région, de statut VIH, de sexe, d'âge et de représentation des populations clés, ainsi que les aptitudes, les compétences et l'expertise qu'ils apporteront à la délégation, ont été pris en compte.

Durée normale du mandat de délégué d'une ONG du CCP

17. Les délégués peuvent siéger jusqu'à trois ans en tant que représentant d'une ONG au sein de la délégation des ONG du CCP. La nomination officielle d'une ONG en tant que membre de la délégation des ONG du CCP est pour un mandat de deux ans.
18. Une prolongation de ce mandat de deux ans avec une troisième année pour servir en tant que délégué est accordée par l'ensemble de la délégation dans le cas où la délégation estime que le délégué représentant l'ONG est un élément très précieux de la délégation des ONG du CCP. Cette prolongation est uniquement basée sur le mérite personnel et les réalisations du délégué. La décision d'accorder une troisième prolongation est prise chaque année au mois d'août, après une évaluation complète visant à déterminer le nombre de processus de recrutement à lancer.

Nouvelle composition de la délégation des ONG du CCP (2024 / 2025)

19. La délégation des ONG du CCP s'est réunie pour procéder à la sélection finale des candidats le 8 novembre 2023. En conséquence, il est demandé au Conseil de Coordination du Programme d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG pour 2024 comme suit :

Europe

Frontline AIDS, représentée par Mme Fionnuala Murphy

Amérique du Nord

LetsStopAIDS, représentée par M. Shamin Mohamed Jr.

20. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :

- a. Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH / sida et peut démontrer qu'il comprend les questions clés. Les questions clés peuvent inclure les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non binaire), le COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement communautaire, ainsi que les ODD, entre autres.
- b. Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant des populations clés et d'autres groupes vulnérables dans sa région.
- c. Le candidat fait preuve de compétences en communication et d'une expérience en matière de plaider en anglais, ainsi que d'une capacité à travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils d'administration mondiaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des présentations, des rôles d'orateur et une expérience en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail au sein d'équipes culturellement diverses.
- d. Le candidat démontre une capacité évidente à analyser la politique et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG pourrait être amenée à examiner.
- e. Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec elle et qu'il est capable de la représenter. Il s'agit notamment de l'expérience acquise dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, du rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter de manière adéquate les groupes d'intérêt régionaux.
- f. Le candidat possède les compétences, les outils et la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG. Il s'agit notamment de disposer d'un appui et d'un soutien organisationnels solides, y compris d'un accès aux moyens de communication, en particulier une connexion internet stable.
- g. L'organisation candidate doit démontrer la crédibilité de son programme de lutte contre le VIH et de ses activités de plaider, de ses contacts avec les populations clés de la région et de sa capacité à apporter un soutien au candidat qu'elle a désigné. Il s'agit notamment d'une expérience d'engagement dans la défense des intérêts régionaux et / ou mondiaux auprès des États membres et des agences des Nations unies ; d'une action de sensibilisation active et de partenariats avec des réseaux régionaux et / ou mondiaux de populations clés ou d'une représentation de ces réseaux ; d'une capacité à permettre l'engagement des parties prenantes ; et d'une capacité à fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à leur candidat.

Projet de points de décision

21. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à *élire le Kenya* comme président, le Brésil comme vice-président et les Pays-Bas comme rapporteur pour la période du 1^{er}

janvier au 31 décembre 2024 et à *approuver la* composition de la délégation des ONG du CCP.

[Fin du document]